

Le 30 juin 2018 à 8 heures, les membres du Conseil municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 28 juin 2018.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme ETIENNE-EL MALKI, M. TRAORÉ, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, M. REISSER, Mme BOUCHER (*arrivée à 8 heures 17*)

Membres représentés :

M. PIARD par M. LAURENT, Mme MATHONNAT par M. GIRIER, Mme BOYAU par Mme ETIENNE-EL MALKI, M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme MERSALI-LALOUPO, Mme AMOURA par M. CHAPPELLIER, M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI, M. HASSANI par Mme MORGANT, Mme LOEMBÉ par Mme CHIBOUB, Mme KHABBAZ par M. AUBAGUE

Membres absents :

Mme BENBELKACEM, M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance :

Mme RAFFAELLI

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Il convient de désigner un secrétaire de séance. Il est proposé la candidature de Monique RAFFAELLI. Nous passons au vote.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Monique RAFFAELLI est donc secrétaire de séance.

Nous reprenons le Conseil municipal à la délibération n° 36, sur laquelle nous nous étions arrêtés jeudi soir.

N° 2018-036. APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PRESTATION DE SERVICE » N° 2524-2018

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je ne vais pas présenter de nouveau cette délibération. Je crois que tout le monde connaît bien les termes du débat. J'ouvre le débat. Qui souhaite prendre la parole ?

Jean-Luc LAURENT (*non inscrit*)

Monsieur le Maire, je suis un peu surpris. Lorsqu'il y a une convocation sur un délai raccourci avec un jour, il doit y avoir un vote sur l'urgence pour valider la tenue du Conseil municipal. C'est ce qu'indiquent les articles L 2121-11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales. J'observe que le délai d'un jour franc minimum n'a pas été respecté dans l'envoi des convocations. J'observe en second lieu que nous n'avons pas reçu de rapport justifiant l'urgence avec

une délibération. Enfin, j'observe que l'ensemble des questions qui ont été inscrites doivent être justifiées au regard de l'urgence. À défaut, elles peuvent intervenir à une autre séance. J'aimerais avoir des éclaircissements sur ce qui m'apparaît comme étant une convocation qui semble illégale. En tout état de cause, il me semble qu'il faut un vote sur l'urgence avec un exposé.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Le Secrétariat général me confirme que ce n'est pas le cas de figure que vous évoquez, Monsieur Laurent. En effet, le vote d'urgence a lieu quand on inscrit en dernière minute une délibération. Ce n'est pas le cas. En effet, le Conseil municipal a été convoqué en bonne et due forme il y a une quinzaine de jours. Il a été arrêté dans les conditions que l'on connaît jeudi soir. Le Maire a la faculté de reconvoquer le Conseil municipal dans les formes que j'ai prises jeudi soir. En effet, la convocation vous a été de nouveau adressée dès jeudi soir. Nous vous avons donc retourné l'ensemble du dossier. Nous pouvons donc passer aux délibérations. Y a-t-il des interventions sur le rapport, concrètement ?

Nadia MERSALI (Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche)

Monsieur le Maire, chers collègues et chers concitoyens, pour la seconde fois en quelques semaines, notre Conseil municipal est réuni en urgence, après une séance avortée, faute de quorum ou de majorité, pour adopter les nombreuses délibérations de l'ordre du jour. C'est, à l'évidence, la manifestation d'un blocage total du fonctionnement de notre Assemblée et de son déroulement démocratique. Bien évidemment, Monsieur le Maire, vous en rejetez la responsabilité sur votre ex-majorité et sur l'opposition. À vous écouter, tout le monde s'acharnerait contre vous. Vos manœuvres politiciennes, votre persistance à refuser de démissionner, votre décision de quitter votre ancien groupe pour créer une sorte d'objet politique non identifié vous ont conduit à quitter la majorité de gauche qui vous a élu maire et à rompre le contrat que nous avons signé ensemble. Alors que vous portez l'entière responsabilité de cette situation, il est quand même sidérant d'accuser les autres d'être les responsables de l'impasse dans laquelle se trouve notre Assemblée municipale. C'est vous et personne d'autre qui portez la responsabilité de cette situation.

Ne comptez pas sur nous pour baisser la garde. Vous ne nous ferez pas céder d'un pouce sur nos exigences de démocratie, de transparence et d'éthique que nous devons, et que vous devez, à nos concitoyens. Monsieur le Maire, vous n'avez plus de majorité, ni au sein de la majorité de gauche à qui vous devez votre élection au poste de Maire, ni au sein du Conseil municipal. Vous ne pouvez plus prendre une quelconque décision budgétaire. Vous êtes minoritaire et vous ne pouvez plus bloquer le travail de notre Assemblée. Nous avons espéré que vous finiriez par entendre raison. Mais nous devons constater que votre acharnement à vous maintenir coûte que coûte au pouvoir devient fortement dommageable pour notre Ville et nos concitoyens. Nous ne voyons pas comment une solution positive pourrait intervenir pour lever ce blocage. Nous avons tout essayé. Mais, comme le dit le dicton, il n'est de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Il apparaît donc nécessaire que, dans un mouvement collectif et concerté, nous sortions de cette impasse. Par souci de respect envers les électeurs, nous pensons qu'il n'y a pas d'autres solutions que de retourner devant les électeurs. Comment procéder ? Personne ici n'ignore qu'au plan légal, pour qu'une telle solution se mette en place, il est nécessaire qu'un tiers des sièges au moins soit non pourvu. Cela signifie qu'un tiers de ceux qui siègent au sein de ce Conseil municipal démissionne, mais qu'aucun de ceux qui étaient candidats des différentes listes et qui n'ont pas été élus n'accepte de les remplacer. Autrement dit, le moyen le plus sûr de retourner vers nos concitoyens est que tous ceux qui siègent aujourd'hui acceptent de déposer leur lettre de démission en Préfecture dans un mouvement collectif.

Pour autant, n'attendez pas que nous procédions par une décision unilatérale. Cela ne nous fait pas peur. Comment, en effet, avoir peur de la démocratie, peur de l'avis de nos concitoyens ? Nous n'oublions pas, pour notre part, que si nous sommes ici, c'est pour eux et grâce à leur confiance. Voilà pourquoi je me retourne vers vous, chers collègues, qui siégez sur les bancs du Conseil municipal pour vous appeler à démissionner en bloc afin de provoquer des élections anticipées, seule solution aujourd'hui pour mettre fin à ce pitoyable épisode de la vie municipale. Ce serait l'occasion de faire du neuf, de replacer les Kremlinoïses au cœur de l'action municipale, de les associer aux décisions qui les concernent, d'instaurer l'exercice collectif de la direction municipale, ainsi que la transparence de ses décisions. À

chacun de prendre maintenant ses responsabilités. Nous avons toujours pris les nôtres, quoi qu'il nous en coûte. Et, par ailleurs, nous saurons les prendre encore cette fois-ci. Nous pensons que cette situation n'a que trop duré et doit prendre fin. Je vous remercie.

Nous vous signalons que nous voterons contre toutes les délibérations.

8 heures 17 : arrivée de Cécile Boucher.

Jérôme GIBLIN (non inscrit)

Monsieur le Maire, chers collègues, chères concitoyennes, chers concitoyens, je souscris à tout ce qu'a dit Nadia Mersali. Trois mois d'appel à la raison ont été vains. Le blocage des délibérations ne satisfait évidemment personne et n'est pas souhaitable dans la durée. Plutôt que ce pis-aller, une solution reste et s'impose à nos yeux : la démission collective du Conseil municipal et la tenue de nouvelles élections. Vous l'avez, Monsieur le Maire, déjà évoqué à deux reprises. Et nous sommes plusieurs à l'envisager depuis le début de cette affaire, depuis avril. C'est la sortie par le haut qui s'offre à nous. Chacun se réclame de la *vox populi*. Il est temps effectivement de redonner la parole au peuple citoyen. 2014 est loin. D'autant plus que le Maire actuel était élu par le Conseil en cours de mandature. Retrouvons-nous donc tous en Préfecture pour remettre nos démissions. C'est la solution de la raison. Je vous remercie.

Geneviève ÉTIENNE EL MALKI, Maire-adjointe chargée des questions relatives à la citoyenneté, à la démocratie locale, à la coordination des conseils de quartier et à la vie associative (Groupe des Élus socialistes du Kremlin-Bicêtre)

Il y a un premier élément que j'aurais souhaité dire avant-hier soir si la séance n'avait pas été suspendue. Si quiconque en doutait, il est bien évident que le Parti socialiste n'a pas instrumenté les citoyens qui pouvaient se trouver en Mairie. Nous n'avons évidemment pas appelé à des manifestations de violence, que ce soit chez nos militants ou nos sympathisants. Cela ne fait pas partie de nos pratiques. Les accusations que j'ai pu lire depuis, c'est-à-dire hier, ne sont pas acceptables. À la limite, c'est un élément supplémentaire qui peut conduire au constat que nous faisons ce matin. Pour ma part, sur la question soulevée par Nadia Mersali, je tiens seulement à préciser en effet qu'il est peut-être temps de laver toute cette honte, ce déshonneur et ce ridicule dans les urnes et devant les citoyens.

Vincent ROUSSEAU (Groupe Citoyens !)

Monsieur le Maire, chers collègues, chers concitoyens, la fin prématurée du Conseil municipal du jeudi 28 juin est la traduction concrète de l'ampleur de la crise municipale. La majorité a volé en éclats depuis plusieurs semaines. Et les affaires municipales ne sont plus menées sereinement. Sarah Benbelkacem et moi-même regrettons que Jean-Marc Nicolle ne renonce non pas à son siège d'élu, mais à ses fonctions de Maire, ceci pour que l'équanimité nécessaire à la conduite de l'action municipale puisse revenir et que soit mené à bien le projet pour lequel nous avons été élus. Les Kremlinois aspirent à ne plus voir le nom de leur ville défrayer la chronique au gré des péripéties du Conseil municipal et des divers événements. Les citoyens n'attendent pas de leurs élus qu'ils se donnent en spectacle sous les applaudissements du public. Ils attendent d'eux qu'ils travaillent à l'intérêt général, quel que soit le siège qu'ils occupent.

Concernant mes votes de ce matin, ma position reste bien évidemment toujours la même que le 31 mai, le 4 juin et le 28 juin. Je la répète une quatrième fois. Jean-Marc Nicolle refusant de se mettre en retrait de ses fonctions, je ne peux me résoudre à voter favorablement les délibérations à l'ordre du jour du Conseil municipal de ce matin. Mais je ne peux non plus m'opposer à ces délibérations. Elles sont la mise en œuvre du projet de Ville et elles reflètent toujours, je le pense, l'intérêt général. Pour ces différentes raisons, j'ai fait le choix d'une abstention méthodique sur l'ensemble des délibérations à l'ordre du jour du Conseil municipal de ce matin. Je vous remercie.

Carole POISAT Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux retraités et aux personnes âgées (animation, maintien à domicile, conseil consultatif des retraités) (Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Mesdames, messieurs, chers collègues, je suis en colère, navrée et triste. Ma fonction de Maire-Adjointe m'oblige à réagir face au Conseil qui s'est tenu avant-hier soir, qui a été suspendu et reporté ce matin. Depuis des mois, des semaines, nous subissons, et j'affirme le « nous », un acharnement — oui, un acharnement —, des tractages orduriers, des intimidations, des mensonges, des violences verbales, et ce parce que nous soutenons un Maire qui, à ce jour, n'a

pas été démis de ses fonctions, n'a cessé de travailler et d'aller sur le terrain à la rencontre des Kremlinois. Je regrette que certains élus n'aient que pour seuls travail et préoccupation que d'abattre un homme et son équipe. Pour ma part, je travaille avec mes tripes et ma conscience ; et surtout la confiance que m'ont accordée les Kremlinois, m'apportant chaque jour leur soutien et leur encouragement. Je suis née dans cette ville. J'y habite et j'y travaille. Cette ville n'est pas à feu et à sang. On peut ne pas être d'accord avec tout le monde et le débat d'idées est utile. Je respecte les élus, en accord ou non avec mes idées et mes convictions. Chacun a le droit de s'exprimer en toute liberté, mais nous ne devons pas — c'est notre obligation d'élus — appeler à la violence, que ce soit par des discours ou la mobilisation, voire l'instrumentalisation, de personnes. Je ne peux cautionner ni me taire face à de tels comportements inacceptables. Merci.

Léa MORGANT (Groupe Divers Droite Opposition municipale au Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce matin, j'ai honte. J'ai honte pour Le Kremlin-Bicêtre. J'ai honte en tant que citoyenne et j'ai honte en tant qu'élue. Après, on osera s'étonner que les citoyens ne votent plus et on déplorera que les jeunes ne s'engagent plus en politique. Deux suspensions de séance, l'intervention de la police, des citoyens relégués en bas des escaliers de la Mairie, des élus coincés à l'extérieur, des attaques *ad hominem*... quel exemple... quelle ambiance délétère... Le summum : de grandes litanies sur le camp du bien, le camp du mal qui sonnent comme une mauvaise leçon de morale. C'est si facile, si simpliste. Je passe sur l'argument politicien de « Quelle est cette nouvelle majorité de droite et de gauche ? ».

On ne parle évidemment pas du camp du bien contre le camp du mal, de la remise en question de la présomption d'innocence. Nous ne sommes pas dans un tribunal à parler d'un homme, mais dans un Conseil municipal. Nous parlons donc de politique. Nous parlons du sens de l'engagement politique, des valeurs humaines et de l'honneur. C'est de cela qu'il s'agit ici. Et c'est bien cela qui explique qu'au-delà des clivages politiques, nous nous retrouvons une majorité à voter contre toutes les délibérations. La morale politique, le sens du devoir, le respect de l'engagement : concepts que, visiblement, vous feignez de ne pas connaître ou qui vous sont étrangers. Je vous le demande : quel est le sens de votre engagement ? Quels que soient vos démêlés avec la justice, il y a bien une crise politique et une perte du lien de confiance, notamment avec les élus de votre ancienne majorité qui, eux seuls, vous ont élus et non les citoyens. Le contrat social est rompu. Je ne comprends pas quel est votre but : rester à tout prix et continuer cette escalade du pire dans cette situation qu'*in fine* seul vous avez provoquée ? Merci.

Ghania LATEB (Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Mesdames, Messieurs, bonjour. Juste un petit mot. Nous assistons là à des répétitions sans fin. Je voudrais juste dire deux ou trois points. On est en train de parler ici des projets que nous avons construits tous ensemble, que ce soit la gauche, mais aussi la droite qui a apporté souvent son petit point d'éclaircissement et de perspective toujours bienvenu. Il s'agit là de continuer à réaliser nos projets qui sont déjà entamés. Il reste un an et demi. Il va falloir les finir logiquement. Les uns comme les autres ne visent que l'intérêt des Kremlinois et des jeunes Kremlinois. C'est dans leur intérêt.

Aujourd'hui, on assiste à des manipulations un peu décevantes. Quand vous parlez de honte, pour ma part, j'ai davantage ressenti la honte quand j'ai vu les jeunes Kremlinois que j'ai vus grandir, que j'ai maquillés à la crèche, que j'ai applaudis au stade, avec qui on avait fait un énorme travail éducatif pour qu'ils soient des gens intégrés dans la société, et dont on a voulu donner une image catastrophique lors de la soirée dernière. Je sais que ce n'est pas eux et que c'est facile à récupérer. Nous récupérerons. Je ne désespère jamais. C'est ma lutte.

Vous parlez de la formation Kremlin-Bicêtre en Avant. Je peux vous citer un certain nombre de groupes politiques qui ont changé de nom au cours de leur politique. Les écologistes — que je respecte profondément car le développement durable fait partie de mon métier principalement — ont changé de nom. Cela n'a fait de mal à personne. Il y a le PCF, le PC, FI... On ne s'y retrouve plus, mais ce n'est pas grave. On accepte. Ce n'est pas un souci. Mais faire en sorte que tout cela vienne se mêler à un tribunal populaire, c'est franchement un manque de confiance en notre République. En plus, on est samedi, la veille de dimanche. Cela me fait penser à quelque chose que je ne vais pas trop nommer ici parce que cela relève de la religion. Un jour, un homme s'est levé quand un tribunal allait s'installer autour d'une dame et il a dit : « Qui le premier d'entre vous jettera la première pierre ? » Je vous laisse chercher.

Concernant la démission globale, je voudrais juste rappeler que nous sommes les premiers à avoir appelé à rendre la parole aux Kremlinois. Nous savions en effet que l'on allait leur raconter un peu n'importe quoi. C'est légitime. Il suffit d'aller discuter avec eux dehors. Ils vous diront : « Ça, je ne l'ai pas compris... Ça, on ne me l'a pas dit comme ça... Mais on ne m'avait pas dit ceci... » Peut-être qu'aller sur le terrain — ce que nous avons réclamé dès le début — permettra enfin de parler avec eux et de leur dire clairement les choses. Ensuite, peu importe qui sera à la tête de la liste. L'important est que ce soit des gens qui veulent du bien au Kremlin-Bicêtre et pas des gens qui veulent traîner cette Ville dans la boue. Pour ma part pendant sept ou huit ans, pour d'autres pendant vingt ans, nous avons fait tellement de choses, de programmes de solidarité. Par l'occasion, il y a l'inauguration du CCAS aujourd'hui à 15 heures, pour ceux qui veulent venir.

Cette démission collective relève de la décision de chacun. Mais demander à ce que les gens qui sont en bas de la liste ne se manifestent pas, ce n'est pas logique. Je serais à la vingt-quatrième ou vingt-cinquième position, s'il y en a qui démissionnent, ils attendent ça depuis trois ans, je me présenterais. Il faut leur demander leur avis. La démission relève de la responsabilité de chacun d'entre nous. Nous sommes des adultes. Soyons sincères. Ce n'est pas parce qu'il y a treize démissions — ou je ne sais plus combien, je n'entre pas dans le calcul arithmétique — que l'on oblige ceux qui sont en bas de la liste de ne pas se présenter. En revanche, j'insiste vraiment sur le fait que j'attends de partir devant les Kremlinois. Mes collègues proches ici présents pourront en témoigner. Dès le départ, quand j'ai vu le tribunal populaire s'installer, j'ai dit qu'il fallait aller devant les Kremlinois. Ils ont de la jugeote, ils comprendront, ils décideront. Peu importe qui gagnera à la fin, mais il faut éviter tout ce tapage qui ne rend service à personne.

Jean-Luc LAURENT (*non inscrit*)

Une majorité d'élus, dont une majorité d'élus de gauche, vous a retiré sa confiance, monsieur le Maire, et vous demande de démissionner. Faute d'être entendus, faute que la démocratie ne soit entendue, nous n'avons d'autres choix que de manifester notre mécontentement, notre désapprobation et cette rupture de confiance qu'en votant contre les délibérations que vous nous présentez. Je voudrais souligner qu'il est regrettable qu'il y ait un tel entêtement à rester Maire sans avoir de majorité. Cela n'existe nulle part ailleurs. C'est le fondement même de la démocratie. Je voudrais dire que, lorsqu'on est Maire, lorsqu'on est élu, on n'est pas propriétaire. On est en quelque sorte un locataire sous le contrôle des citoyens.

Cette situation m'amène à reprendre ce que souhaitait dire Estéban Piard qui ne peut pas être là ce matin puisqu'il passe un concours. Il avait prévu de vous citer quelques mots de Cicéron en réponse à Catilina qui avait intrigué un complot. Cicéron avait posé ces trois questions : « Jusqu'à quand, Catilina, abuseras-tu enfin de notre patience ? Combien de temps encore serons-nous le jouet de ta fureur ? Jusqu'où s'emportera ton audace effrénée ? » Bien des années après, ces phrases, ces questions résonnent d'une étonnante actualité.

Jean-François BANBUCK, Maire-adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés*)

J'observe tout d'abord, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, qu'à l'exception de Geneviève El Malki, bien peu d'élus qui se sont exprimés ce matin ont déploré les incidents de jeudi soir. Je n'en suis pas étonné puisque certains d'entre eux étaient à l'origine de ces incidents.

Intervention inaudible.

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés*)

Oui, je l'affirme. Je rappelle au public que la séance doit être sereine.

C'est faux. Vos dénégations ne trompent personne, Monsieur Laurent.

Jean-Luc LAURENT (*non inscrit*)

(Hors micro.)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Monsieur Laurent, vous n'avez pas la parole.

Jean-François BANBUCK, Maire-adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Si le Conseil municipal n'a pas pu se dérouler normalement, chacun ici sait bien qui en porte la responsabilité, de même que chacun sait bien, en son for intérieur, qui porte la responsabilité du blocage et de la prétendue crise. En effet, naturellement, chacun ici accuse Jean-Marc Nicolle, de par son prétendu entêtement, de la situation qui a été créée.

Mais je reprendrai une partie de l'argumentaire que j'ai énoncé jeudi soir. Ce qui s'impose d'abord à nous tous, c'est l'État de droit. Le droit règle ces situations. Il n'y a pas à chercher de midi à 14 heures. Il y a effectivement un justiciable, Jean-Marc Nicolle, qui est mis en examen et sujet à une enquête. La procédure se déroule. Fort bien. Jusqu'à preuve du contraire, quelqu'un qui n'est pas condamné est innocent. C'est un premier point.

Deuxièmement, Jean-Marc Nicolle n'a pas fait l'objet de mesures de la part de la justice lui interdisant d'exercer ses fonctions de Maire. Il est parfaitement libre de ses mouvements et de ses décisions.

Troisièmement, le Code Général des Collectivités Territoriales n'impose aucunement à Jean-Marc Nicolle de se démettre de ses fonctions.

Quatrièmement, Jean-Marc Nicolle bénéficie d'une délégation qui lui a été accordée par le Conseil municipal et qui lui permet d'accomplir, avec les Maires-Adjoints qui l'entourent, les actes qui permettent de mettre en œuvre le programme municipal pour lequel la population nous a élus. Cette situation lui permet de mettre en œuvre le budget qui a été voté par une majorité du Conseil en décembre dernier. Certes, j'entends la perte de confiance. J'entends. Mais, dans ce cas, il ne faut pas bloquer la situation comme vous le faites depuis un mois, puisque nous avons repris le premier Conseil le 31 mai. J'entends encore ce matin que vous allez continuer à voter contre. Vous allez voter contre la PSU, contre une recette de 600 000 euros pour déséquilibrer le budget ?

Et, dans le même temps, j'entends des appels aux élections. Voix de la raison sans doute. Je rappelle que, dès le 31 mai, Jean-Marc Nicolle lui-même vous avait dit : « Vous n'êtes pas mes juges. Et si on doit être jugé, ce sera par la population. » Il vous a fallu quelques semaines pour vous rendre compte que cette prise d'otage de la population que vous avez initiée était peut-être indigne. Remords peut-être tardifs, mais peut-être salutaires. En tout état de cause, je dis que, si vous appelez à ces élections partielles et si, dans le même temps, vous persistez à bloquer les délibérations, il y a là une incohérence absolue que je ne peux pas accepter.

Les leçons de morale n'ont pas été de mon côté. Elles ont été des vôtres, oui, l'appel à la morale, à l'éthique. Quelle éthique ? Est-ce éthique de prendre en otage toute une Ville, toute une Ville que nous ne représentons pas ? J'ai entendu jeudi soir que vous prétendiez parler au nom des Kremlinois : « Les Kremlinois ceci... les Kremlinois cela... » C'est assez curieux. En effet, les adjoints qui continuent leur travail et qui sont amenés à rencontrer des Kremlinois de tous horizons, de tous quartiers, de toutes conditions, n'entendent pas ce discours. En revanche, ils en entendent un autre. Certes, la majorité a fait défaut pour voter des délibérations importantes. Je suis désolé, mais je n'entends pas que ce soit une majorité de gauche. Et, je l'ai dit, vous non plus, vous n'avez pas de majorité. Votre majorité n'existe pas. C'est une majorité d'opposition et de destruction. Ce n'est pas une majorité de construction et d'action. C'est une majorité d'obstruction et uniquement d'obstruction. Si, aujourd'hui, Jean-Marc Nicolle démissionnait de ses fonctions de Maire, qui serait candidat ? Qui serait capable de constituer une équipe avec une majorité ? C'est la troisième fois que je pose la question. J'attends toujours les réponses. Et pour cause...

Je pose de nouveau la question. Si vous êtes une majorité autour de la table, je voudrais savoir s'il y a effectivement une majorité qui va encore se dégager aujourd'hui pour voter contre toutes ces délibérations. Je n'accepte pas ce blocage et cette prise d'otage. Je ne l'accepte pas. Vous avez une attitude irrespectueuse, indigne de vos fonctions et irrespectueuse des Kremlinois. Vous faites de ce Conseil un cirque qui est insupportable. Oui, le cirque vient des

opposants systématiques. Je n'accepte pas de jouer dans ce cirque. Je ne l'accepte pas. J'appelle les élus de mon groupe à quitter la salle.

8 heures 33 : Rose Alessandrini, Jean-François Banbuck, Cécile Boucher, Ghania Lateb, Jean-Pierre Petit, Carole Poisat, Monique Raffaelli, Didier Roussel, Zohra Sougmi quittent la salle.

Bernard CHAPPELLIER (Groupe UDE, Union des Démocrates et des Écologistes)

Je n'accepte pas non plus ce qui se passe. Le groupe UDE va également quitter la salle. Je rappelle que nous étions dans un accord de deuxième tour en 2014 sur la base d'un accord politique. Nous entendons, nous aussi, mener l'action politique pour laquelle on nous a fait confiance. Il n'est pas question pour nous de jouer dans cette mascarade.

8 heures 34 : Bernard Chappellier quitte la salle.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Jusqu'à preuve du contraire, la séance du Conseil municipal n'est pas close. Le public ne peut pas manifester. Vous pouvez sourire...

Chers collègues, force est de constater que nous sommes quatorze. Il n'y a plus le quorum. La séance est donc close. Elle sera convoquée de nouveau dans un délai ultérieur. Bonne matinée, bonne journée.

Jean-Marc NICOLLE, Maire, lève la séance à 8 heures 35.